Madame, Monsieur,

Le Centre Jean PERRIN (CJP) est un Centre de Lutte Contre le Cancer (CLCC). Il assure les missions de soins, d'enseignement et de recherche et est membre du réseau Unicancer.

Le CJP veille au respect de votre vie privée et à la protection de vos données conformément :

-au code la santé publique
-au règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (RGPD)
-à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (Loi Informatique et Libertés)
-au règlement européen du 13 juin 2024 concernant l'intelligence artificielle (Règlement sur l'Intelligence Artificielle)

Cette note vous informe sur les conditions de traitement des données personnelles collectées par le CJP en qualité de responsable de traitement dans le cadre de ***votre prise en charge***, sur les conditions de ***réutilisation de ces données dans le cadre de la recherche en santé*** et de ***l'enseignement*** et sur le ***recours éventuel à l'intelligence artificielle***.

1-Quels types de données sont traités ?

Lors de votre prise en charge, les professionnels du CJP collectent vos données administratives (ex : identité, numéros de sécurité sociale, coordonnées, moyens de paiement,…), des données de médicales (ex : antécédents, motifs de consultation, résultats d'examens,…), des données sociales (ex : habitude de vie, profession, …), ou des prélèvements biologiques (échantillons biologiques).

Des photographies peuvent être prise dans le cadre du soin, afin d'améliorer votre prise en charge, ou de sécuriser la prise en charge.

Des images peuvent également être collectées dans le cadre de la vidéoprotection à laquelle l'établissement a recours pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

Des données relatives aux proches, accompagnants, représentants légaux ou personne de confiance peuvent également être traitées si nécessaire.

2-Pour quelles raisons vos données sont traitées ?

Le traitement de ces données a pour objectifs principaux de :

-assurer la gestion administrative de votre prise en charge
-constituer votre dossier médical
-participer au suivi et à la continuité des soins
-répondre aux enquêtes réglementaires
-contribuer à la recherche et à l'enseignement
-piloter l'activité hospitalière
-sécuriser les locaux à l'aide de la vidéoprotection

3-Combien de temps vos données sont-elles conservées ?

-Pour votre **prise en charge médicale** : conservation d'une durée minimale de vingt ans à compter de la dernière information qui est enregistrée dans le dossier

-Pour la **recherche et l'enseignement** : conservation pendant 2 ans maximum après la dernière publication scientifique liée aux projets, puis archivage avec accès restreint pour un maximum de vingt-cinq ans

4-Quels sont les destinataires des données ?

-les professionnels de santé du CJP, soumis au secret professionnel et participant à votre prise en charge.

-les gestionnaires des services administratifs et informatiques de l'établissement (ex : agent d'accueil, bureau des admissions, professionnels en charge de l'information médicale, personnels du service informatique pour le support des outils, …), pour certaines données

-des tiers autorisés, notamment à certains établissements de santé partenaires lorsque la prise en charge est commune, aux prestataires et fournisseurs d'outils informatiques ou à tout organisme, de droit privé ou de droit public, amené à traiter les présentes données en vertu d'une obligation légale, réglementaire, conventionnelle ou de recherche.

Vos données peuvent être transférées en dehors de la France, y compris vers des pays non européens. Le Centre Jean PERRIN ne collabore qu'avec des prestataires et organismes qui présentent des garanties suffisantes pour répondre aux exigences de la réglementation applicable.

5-Quelle est la base légale ?

Vos données sont utilisées :

-dans le cadre d'un intérêt légitime poursuivi par le CJP (soin, enseignement, recherche)

-ou dans le cadre d'une mission d'intérêt public qui a été confiée au CJP

6-Comment sont sécurisées vos données ?

Le CJP met en place des moyens de sécurité logiques, juridiques, physiques et organisationnels adaptés, afin d'empêcher que vos données personnelles ne soient endommagées ou divulguées à des tiers non autorisés.

7-Quels sont vos droits ?

-droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant
-droit de rectification des données personnelles qui seraient inexactes ou incomplètes
-droit à l'effacement des données à caractère personnel dans la limite du droit applicable
-droit à la limitation du traitement
-droit à la portabilité des données dans la limite du droit applicable
-droit d'opposition (à l'utilisation de vos données et de vos échantillons conservés à des fins de recherche)

L'exercice de ces droits ne modifiera en aucune façon votre prise en charge médicale.

Veuillez noter que dans le cadre de votre prise en charge au sein du CJP, nous avons l'obligation de constituer un dossier médical, conformément au code de la santé publique. Dans ce contexte, les droits d'opposition et d'effacement ne s'appliquent pas. Des mesures de confidentialité renforcées pourront vous être proposées.

Tous ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données de l'établissement, en envoyant une lettre recommandée datée et signée avec une copie d'un justificatif d'identité valide :

Centre Jean PERRIN/ Mme Catherine ABRIAL/ 58 rue Montalembert/63011 Clermont-Ferrand

Email : dpo@clermont.unicancer.fr

Si malgré l'engagement du Centre Jean Perrin à respecter vos droits et à protéger les données vous concernant, vous restez insatisfait, il vous serait également possible d'effectuer une réclamation auprès la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).
(https://www.cnil.fr/fr/notifier-une-violation-de-donnees-personnelles)
Vous pouvez également accéder à l'ensemble de vos données médicales en application des dispositions de l'article L.1111-7 du Code de la Santé Publique.
Ces droits s'exercent auprès du médecin qui vous suit dans le cadre votre prise en charge.

8-Informations spécifiques

8.1 Utilisation de vos données dans le cadre du soin

Dans le cadre de votre prise en charge au CJP, un dossier patient informatisé est créé. La tenue de ce dossier est une obligation pour le CJP.

Pour améliorer la qualité des soins, le CJP peut faire appel à des prestataires spécialisés (hébergement externalisé des lames d'anatomopathologie digitalisées pour optimiser les diagnostics, utilisation de solution de téléexpertise, e-RCP et téléconsultation, …)

Dans le cadre de votre parcours de soin au-delà de notre établissement, les informations vous concernant pourront faire l'objet :

-d'un envoi par messagerie sécurisée de santé aux professionnels que vous avez identifiés, participant à votre prise en charge et à ce titre membres de votre équipe de soins, *sauf opposition de votre part*

-d'un enregistrement dans Mon Espace Santé, *sauf opposition de votre part* ; ces informations sont accessibles aux professionnels participant à votre prise en charge *sous réserve de votre consentement*

-d'un enregistrement dans les outils de télésuivi mis à disposition au CJP, en fonction de votre parcours de soin : myCJP, cureety, etc…, *sauf opposition de votre part*

8.2 Utilisation de vos données dans le cadre de la recherche et de l'enseignement

Le CJP pilote ou participe à des recherches médicales et exerce une mission d'enseignement.

Dans ce contexte :

-les données générées lors de votre prise en charge et les échantillons biologiques peuvent être utilisées pour des travaux de recherche sur le cancer ou sur les pathologies prises en charge au CJP ou à des fins d'enseignement

Ces utilisations visent à l'amélioration de la prévention, du dépistage et des soins et à la formation des professionnels de santé.

Tout projet de recherche utilisant vos données est préalablement soumis à l'approbation d'un comité scientifique et éthique, garantissant que l'exploitation de vos données respecte les principes d'intégrité scientifique et les normes éthiques en vigueur.

Vos données et vos prélèvements ne seront jamais cédés à des fins commerciales, ni donner lieu à une rémunération à votre bénéfice.

Après anonymisation de vos données, certaines d'entre elles peuvent faire l'objet de communications scientifiques (séminaires, congrès, publications dans la presse scientifique) et/ou réutilisées à des fins d'enseignement.

Pour connaitre :

- les essais cliniques auxquels le CJP participe, vous pouvez vous rendre sur le site internet du CJP : https://www.cjp.fr/essaiscliniques

- pour quels autres projets menés dans le domaine de la santé vos données peuvent être ré-utilisées, UNICANCER met à votre disposition un site internet d'information :

http://mesdonnees.unicancer.fr/

8.3 Usage de l'intelligence artificielle dans le cadre de la prise en charge des patients

Le CJP est susceptible d'utiliser des systèmes d'intelligence artificielle, notamment pour améliorer la qualité du diagnostic, l'identification de traitements adaptés ou l'organisation de l'activité hospitalière.

Ces outils interviennent uniquement à titre d'aide à la décision et ne remplacent jamais l'expertise des professionnels de santé. **Les décisions médicales sont systématiquement validées par un médecin**.